

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2023-2024

20 NOVEMBRE 2023

RAPPORT¹

ANNUEL 2022 D'UNIA

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET, DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA TUTELLE SUR WALLONIE-
BRUXELLES ENSEIGNEMENT ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

PAR M. JEAN-PIERRE LEPINE, MME MARIE BORSU, MME ANNE LAFFUT, M.
JEAN-LUC CRUCKE ET M. LÁSZLÓ SCHONBRODT

¹ Voir doc. 571 (2022-2023) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation du rapport annuel 2022 par M. Patrick Charlier, directeur d'UNIA.....	4
2	Discussion	8
3	Annexe n° 1.....	26

Mesdames et Messieurs,

Votre commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires a examiné, au cours de sa réunion du 20 novembre 2023, le rapport annuel 2022 d'UNIA (doc. 571 (2022-2023) n° 1).²

Préambule

Au nom de la commission, **M. le président** salue tout d'abord la présence de M. Patrick Charlier, directeur d'UNIA, et de M. Sébastien François, collaborateur au service politique d'UNIA, dans le cadre de l'exercice de présentation de leur rapport annuel.

M. le président met en avant que les événements qui ressortent du rapport 2022 ne peuvent pas laisser indifférent. Que ce soit à l'école, sur le marché du travail, dans le cadre de l'accessibilité aux services publics ou encore dans le cadre de la lutte contre les discriminations, les discours de haine et le racisme, il souligne l'importance des combats menés par UNIA et ajoute que sa vigilance est plus que nécessaire pour soutenir les citoyennes et les citoyens qui se trouvent fragilisés et pour encourager à bâtir une société plus juste et plus harmonieuse.

M. le président fait en outre remarquer qu'évoquer le rapport 2022 sans faire le lien avec l'actualité plus récente de 2023 perdrait de son acuité. Cette actualité doit en effet, selon lui, avant tout inviter au questionnement et à la formulation de

² Ont participé aux travaux de la commission :

- M. Lepine, M. Lomba, Mme Mengoni, M. Sahli (Président)
- M. Evrard, Mme Laffut, Mme Schepmans
- Mme Borsu, M. Heyvaert, M. Lux (en remplacement de M. Heyvaert)
- Mme Bernard, M. Schonbrodt
- M. Crucke

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. Vossaert : membre du Parlement
- M. Daerden, Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement
- M. Gonzalez, chef de cabinet adjoint ministre Daerden
- M. Scorneau, chef de cabinet adjoint de M. le ministre Daerden
- M. Fernandez, coordinateur de la cellule Egalité des chances au cabinet de M. le ministre Daerden
- Mme Paul, conseillère au cabinet de M. le ministre Daerden
- M. Charlier, directeur d'UNIA
- M. François, collaborateur au service politique d'UNIA
- M. Louyet, collaborateur du groupe PS
- M. Asmanis de Schacht, collaborateur du groupe MR
- M. Er, collaborateur du groupe MR
- M. Hevesi, collaborateur du groupe PTB
- M. Theicher, collaborateur du groupe PTB
- M. Belin, secrétaire politique du groupe Les Engagés
- M. Lachapelle, collaborateur du groupe Les Engagés
- Mme Mallia, collaboratrice du groupe Les Engagés

réponses à la hauteur des enjeux de notre temps. Il insiste ensuite sur le caractère indispensable du travail d'UNIA, non seulement pour prévenir et protéger, mais également pour alerter et inviter à l'action. Sur ce plan, il rappelle que les parlementaires, tout comme M. le ministre et le Gouvernement dans son ensemble, sont conscients de la nécessité d'agir pour promouvoir l'égalité des chances et le respect des droits.

Enfin, M. le président réitère, au nom des commissaires, ses remerciements, non seulement à M. Charlier et M. François pour le travail qu'ils accomplissent jour après jour, mais aussi à celles et ceux qui œuvrent avec eux au sein d'UNIA pour faire avancer des causes justes, dans un contexte d'évolution de l'institution et de nécessaire renforcement des collaborations.

1 Présentation du rapport annuel 2022 par M. Patrick Charlier, directeur d'UNIA

Pour l'exposé introductif de M. Charlier, directeur d'UNIA, outre les propos repris ci-après, il est renvoyé à sa présentation électronique reprise en annexe n° 1.

M. Charlier fait tout d'abord remarquer que le nombre de signalements reçus par UNIA, de même que le nombre de dossiers ouverts, sont inférieurs aux années antérieures. Cela s'explique, selon lui, d'une part par le contentieux particulier vécu en temps de Covid et de confinement, qui a désormais pris fin, et d'autre part par le retrait de la Flandre d'UNIA. Sur ce point, même si la décision flamande est entrée en vigueur en 2023, ce retrait s'est vu précéder d'une campagne de communication négative de la part des autorités flamandes à l'égard de l'institution, ce qui s'est traduit, suivant l'orateur, par une baisse du nombre de signalements et de saisines de dossiers en Flandre dès 2022. M. Charlier souhaite aussi faire mention des conséquences négatives entraînées par ce retrait flamand eu égard au cadre du personnel d'UNIA. UNIA a en effet perdu dans ce contexte 10 % de son budget, ce qui a forcé l'institution à se séparer de douze personnes, dont huit licenciements. L'intervenant ajoute que contrairement aux engagements pris initialement, les personnes concernées n'ont pas été réintégrées au sein de l'Institut flamand pour les droits humains. Il fait également observer que cette période de crise interne s'est inévitablement répercutée sur les activités quotidiennes d'UNIA, tout en insistant sur le fait que cette page est désormais tournée. Revenant à sa présentation des indicateurs chiffrés, M. Charlier souhaite relever l'augmentation du nombre d'heures de formation dispensées par son institution, laquelle s'explique ici aussi par la fin de la crise Covid, permettant à UNIA de déployer à nouveau ses activités de formation et d'accompagnement. L'orateur conclut sa présentation des chiffres clés de 2022 en indiquant qu'UNIA a remis 23 avis aux différentes entités du pays durant cette année, sur demande ou de sa propre initiative.

Concernant l'analyse par critère de discrimination des dossiers introduits auprès d'UNIA, M. Charlier attire l'attention sur la part principale revenant au critère du handicap dans l'ensemble des discriminations ciblant l'enseignement. Ce constat est, selon lui, un marqueur de la nécessité d'évoluer vers un enseignement plus inclusif et tenant compte des besoins des personnes en situation de handicap. Ensuite, l'orateur met en avant que 27 % des dossiers clôturés par UNIA le sont pour des raisons de manque d'éléments de preuve. Il indique qu'un des objectifs de l'institution est de réduire cette proportion d'année en année, de sorte à assurer qu'une conclusion probante puisse être apportée aux dossiers ouverts. 11 % des dossiers introduits sont, quant à eux, non fondés et l'orateur souhaite à ce sujet souligner que l'introduction d'une demande auprès d'UNIA ne signifie pas qu'il y a systématiquement discrimination. Il ajoute que les demandeurs sont toutefois notifiés, en cas de demande non fondées, des possibilités qu'ils ont de saisir la justice. M. Charlier fait par ailleurs savoir que dans 5 % des dossiers analysés, il apparaît qu'UNIA n'est pas compétent, soit parce que les demandes ne font pas référence à des critères protégés, soit parce qu'elles relèvent de la Flandre ou de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes qui est compétent pour les discriminations fondées sur le sexe.

A propos des dossiers fondés, M. Charlier fait observer que 28 % d'entre eux trouvent une solution extrajudiciaire, par la conciliation, la négociation, via une transaction formelle sous forme de dommages et intérêts versés à la victime, ou encore au travers d'un engagement pris de suivre une formation ou de modifier une réglementation ou une pratique. 22 % des dossiers fondés débouchent sur la remise d'un avis ou d'une recommandation, et l'orateur indique que le requérant est alors à même, sur base des informations ou recommandations fournies, de faire valoir ses droits. M. Charlier souligne que des ruptures de contact interviennent dans 17 % des dossiers jugés fondés, ce qu'il explique par le découragement qui affecte certaines personnes victimes de discrimination face aux démarches à réaliser. Les dossiers clôturés par choix d'opportunité s'expliquent, selon lui, soit par le degré de gravité jugé faible de la situation en question, soit par l'absence de victimes individualisées, comme cela peut se produire dans le cas des discours de haine.

Pour les dossiers relatifs aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'orateur met en rapport la baisse du nombre de dossiers relevée en 2020 et 2021 avec la période de pandémie et son impact sur l'enseignement et en particulier sur la présence des élèves au sein des écoles, les cours organisés à distance ayant généré moins de situations de discrimination. Concernant les dossiers propres à l'enseignement fondamental et secondaire, M. Charlier signale qu'ils ont trait pour l'essentiel à des situations de handicap, d'accessibilité et d'inclusion. Ces thématiques sont aussi relevées au sein de l'enseignement supérieur, mais il s'y ajoute aussi un certain nombre de dossiers relatifs aux signes confessionnels,

notamment au port du foulard. Outre l'enseignement, UNIA réceptionne aussi les demandes liées à des situations de discrimination dans l'administration publique, et l'intervenant signale sur ce point que dix dossiers de ce type ont été ouverts en 2022, par exemple pour des faits de discrimination raciale ou de refus d'aménagements raisonnables.

Dans la suite de son exposé, M. Charlier passe en revue différentes activités de formation et sensibilisation réalisées par UNIA en 2022. Il indique qu'il s'agit de formations portant sur la législation anti-discrimination, la liberté d'expression, les aménagements raisonnables, la gestion de la diversité, le handicap et la notion d'inclusion, les discriminations en matière d'emploi, ou encore les inégalités scolaires. Malgré les nombreuses demandes d'interventions dans l'enseignement secondaire reçues par UNIA, l'orateur fait remarquer que ses équipes ne sont pas en mesure de les honorer, et il ajoute que la stratégie adoptée a ainsi été de prioriser les interventions dans l'enseignement supérieur, suivant la logique que celles-ci permettront de former des professionnels de l'anti-discrimination.

M. Charlier fait ensuite référence aux interventions d'UNIA en matière de handicap en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il informe les commissaires du fait qu'UNIA s'est joint à un recours introduit par l'ASBL « Inclusion » devant la Cour Constitutionnelle concernant certaines dispositions du décret relatif aux Pôles territoriaux. Désireux d'accéder à l'enseignement ordinaire au sein d'un dispositif d'inclusion, certains élèves se trouvaient contraints de se diriger vers l'enseignement spécialisé, et l'intervenant fait savoir que c'est précisément à cette situation que l'ASBL « Inclusion » souhaitait réagir au moyen de ce recours soutenu par UNIA. Outre ce recours, M. Charlier mentionne qu'UNA a aussi pris part à l'organisation de la deuxième table ronde sur le handicap intellectuel et l'inclusion, regroupant également l'ASBL « Inclusion », le Délégué général aux droits de l'enfant et la Ministre de l'Education. Il précise que l'objectif de cette table ronde était de faire évoluer les conceptions autour du handicap intellectuel et de déterminer le type d'accompagnement spécifique dont les élèves concernés peuvent bénéficier. Il rappelle aussi qu'une note a été rédigée sur cette thématique et espère, compte tenu de l'absence de nouvelles mesures en la matière, qu'une réponse pourra y être apportée avant la fin de la présente législature. Enfin, l'orateur évoque la remise, toujours durant cette année 2022, d'un rapport par UNIA au comité CEDAW qui est chargé de veiller à la mise en œuvre et au respect de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Même si UNIA n'est pas compétente en matière de genre, il signale que l'objet de ce rapport était de porter un éclairage sur des discriminations croisées, comme celles dont peuvent être victimes les femmes en situation de handicap. A l'occasion de ce rapport, l'importance de soutenir ou de développer des associations représentatives de femmes et de filles en situation de handicap a notamment été mise en exergue.

M. Charlier souhaite ensuite présenter aux commissaires la nouvelle brochure d'UNIA intitulée « Apprendre et étudier avec un handicap ». Il relève l'importance de cette brochure, indiquant que sa sortie s'accompagne bien souvent d'une recrudescence des signalements en lien avec les matières d'accessibilité et d'aménagements raisonnables. L'orateur évoque par ailleurs la publication d'un mémorandum en vue des élections de 2024. Celui-ci comprend 74 recommandations qui couvrent l'ensemble des matières et des niveaux de pouvoir.

M. Charlier désire encore s'attarder sur deux orientations stratégiques principales d'UNIA. Il s'agit d'une part de la fracture numérique, compte tenu de l'impact de la digitalisation sur l'accès aux services. L'intervenant rappelle que certaines personnes n'ont soit pas accès à un ordinateur, soit pas la compétence pour s'en servir, et il indique qu'UNIA agit sur ce sujet de concert avec le service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il mentionne aussi qu'UNIA a remis, avec l'ASBL « Lire et Ecrire », une recommandation qui prévoit de garantir, en parallèle à l'existence des services numériques, un contact physique ou téléphonique avec une personne à même de fournir une aide dans le cadre de démarches administratives. Outre la fracture numérique, l'orateur fait savoir qu'UNIA travaille aussi sur la question de l'intelligence artificielle. UNIA voit celle-ci tout d'abord comme une opportunité, eu égard au développement d'outils permettant la détection des discours de haine, mais aussi à des fins de datamining ou datamatching, permettant d'identifier via des bases de données des personnes qui ne recourent pas à leurs droits. Il fournit sur ce point l'exemple de familles qui ne sollicitent pas de bourses d'études alors qu'elles pourraient en bénéficier. A côté des opportunités, M. Charlier relève aussi une série de menaces associées à l'intelligence artificielle, en particulier pour ce qui concerne les discriminations induites par les algorithmes, en vertu de leur conception ou bien du fait de l'utilisation des données qui les alimentent. Il rappelle ensuite l'adoption récente du Digital Service Act au niveau européen, signalant à cette occasion l'obligation qu'ont les états membres de nommer en leur sein un régulateur garantissant sa mise en œuvre. Pour ce qui concerne la Belgique, il indique qu'UNIA est candidat, dans le cadre de la désignation de ce régulateur, à contribuer au travail ciblant les discours de haine sur les réseaux sociaux.

En conclusion à sa présentation, l'orateur liste une série de recommandations en matière d'enseignement. Eu égard à la troisième recommandation, c'est-à-dire de produire davantage de données pour analyser les mécanismes de ségrégation, d'exclusion, de discrimination, et de reproduction des inégalités dans l'enseignement, il renvoie notamment au rôle des conseils de classe, dans lesquels il peut arriver que des situations d'élèves soient abordées suivant des caractéristiques individuelles comme l'origine ou le genre. A propos de la recommandation suivante, à savoir d'évaluer l'enseignement spécialisé, M. Charlier souligne que l'enseignement en inclusion doit rester la norme. Il rappelle sur ce point la trop grande proportion

d'enfants inscrits dans l'enseignement spécialisé en Belgique, et souligne que cette orientation demeure une forme de ségrégation consistant à envoyer des élèves dans une école sur base de critères liés à leur handicap spécifique, ce qui est contraire à la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées.

2 Discussion

Mme Schepmans remercie tout d'abord UNIA et toute son équipe pour la présentation de ce rapport.

Elle considère que cette présentation du rapport d'activités d'UNIA est d'autant plus nécessaire aujourd'hui au vu du contexte actuel difficile marqué par une montée de l'antisémitisme dans de nombreux pays suite à la résurgence du conflit israélo-palestinien. L'oratrice insiste sur ce point pour condamner avec force toutes les formes de manifestations, d'actes et de paroles antisémites ou racistes. Elle relève notamment, faisant écho à un article paru dans le journal *Le Soir* du 15 novembre, qu'il est intolérable que les étudiants juifs de Belgique se trouvent sommés de s'expliquer sur ce qui se passe en Israël, alors que tous les étudiants juifs de Belgique ne sont pas Israéliens, ni ne supportent sans réserve la politique du gouvernement israélien. Outre les manifestations d'antisémitisme, la députée déplore aussi une recrudescence du racisme comme l'illustre un tag odieux insultant les Arabes sur une façade d'un commerce en travaux à la place du Miroir à Jette. Elle souligne que les discours de haine véhiculés sur internet depuis plusieurs semaines sont aussi source d'une vive inquiétude. Des gens, sous couvert d'une impression d'anonymat, propagent impunément des discours haineux, sans aucune nuance, et cela crée, selon la commissaire, un climat anxiogène, notamment pour des communautés qui ont été la cible d'attaques terroristes en Belgique. Mme Schepmans relève ensuite qu'UNIA a indiqué, dans un communiqué datant du 9 novembre, avoir reçu plus de 50 signalements pour des discours de haine de nature antisémite en l'espace d'un mois, soit dix fois plus qu'avant le déclenchement de la guerre. Elle attire l'attention sur le caractère inquiétant de ces phénomènes récents et met l'accent sur la nécessité de faire preuve de vigilance pour informer et sensibiliser sur les dangers de l'antisémitisme et du racisme, mais aussi pour veiller à réprimer tout propos ou acte punissable par la loi. A cet égard, elle insiste sur le rôle d'UNIA qu'elle qualifie d'essentiel. S'appuyant sur ces éléments de contexte, la commissaire souhaite ensuite que M. Charlier détaille ce qui est entrepris par UNIA sur cet aspect spécifique de la lutte contre l'antisémitisme et le racisme dans les différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, plus particulièrement dans les écoles, les universités, les clubs sportifs, ou encore les associations de jeunes. Elle invite aussi UNIA à faire le point sur les signalements reçus au cours des dernières semaines, ainsi qu'au sujet des mesures préconisées pour combattre de façon plus efficace l'antisémitisme et le racisme dans le contexte actuel. Elle est d'avis que

l'expertise d'UNIA est indispensable pour orienter utilement quant aux actions à mener sur ces sujets d'importance capitale.

Après cette introduction dictée par l'actualité, la parlementaire souhaite se pencher plus en détail sur le contenu du rapport de 2022. Au niveau organisationnel, elle relève qu'UNIA a particulièrement souffert de la décision du gouvernement flamand de se retirer du Centre pour l'égalité des chances et de créer son propre Institut flamand des droits humains. Compte tenu de cette évolution du paysage, la députée souhaite que soit explicité l'impact du retrait de la Flandre pour UNIA en termes de budget, de personnel et de signalements. Elle demande également si ce retrait est une des raisons qui explique la diminution sensible du nombre de dossiers ouverts en 2022. Par ailleurs, de manière plus générale à propos de la tendance à la baisse du nombre de dossiers et signalements traités au cours des trois dernières années, elle souhaite qu'UNIA précise l'interprétation qu'il fait de cette évolution. Elle demande par ailleurs si un accord de collaboration a été établi avec le nouvel Institut flamand et souhaite connaître les synergies possibles entre les activités de cet institut et celles d'UNIA.

Rebondissant ensuite sur la décision d'UNIA de réorganiser ces activités autour de trois axes, à savoir le soutien individuel aux personnes victimes de discrimination, la prévention et la formation, ainsi que l'analyse des décisions politiques, Mme Schepmans désire savoir si cette restructuration des missions s'est opérée au détriment d'autres champs d'action. Ensuite, concernant la diminution du nombre de dossiers, elle note que celle-ci n'affecte pas le secteur de l'enseignement, faisant référence à la croissance des discriminations sur la base du handicap dans le contexte de la mise en œuvre de l'école inclusive et de la prise en compte des besoins de tous les élèves. La députée rappelle que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a débloqué, ces dernières années, de nombreux moyens en vue de rénover les bâtiments scolaires et ainsi améliorer leur accessibilité, tout en reconnaissant que le chantier reste immense. Elle note sur ce point qu'UNIA appelle à établir un cadastre de la situation existante assorti d'un plan d'action globale. Dans ce cadre, elle demande à M. Charlier si le plan de rénovation des bâtiments scolaires en FWB répond, selon lui, aux attentes formulées par UNIA. Toujours sur l'aspect de l'accessibilité, la commissaire souhaite aborder la problématique des difficultés pour des parents dont les enfants sont porteurs d'un handicap à trouver des bus pour se rendre à l'école. Elle signale que cette situation avait été soulevée par le « Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour les personnes handicapées de grande dépendance » (le GAMP) et souhaite savoir si UNIA reçoit toujours ce type de signalements. Elle invite aussi M. Charlier à faire le point sur les mesures d'amélioration qui ont été prises pour remédier à cette problématique.

Mme Schepmans fait par ailleurs remarquer que l'accessibilité n'est pas le seul défi pour une école inclusive. S'y ajoutent en effet, selon elle, l'encadrement et

l'accompagnement des enfants, et elle précise qu'à travers le décret instaurant les Pôles territoriaux, la FWB ambitionne d'augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. La députée reconnaît que des inquiétudes sont exprimées à ce sujet, notamment par des parents dont les enfants bénéficient du système d'intégration. Elle évoque dans ce cadre le recours en annulation, introduit par l'association « Inclusion » et soutenu par UNIA, contre ce décret auquel était reprochées la différence de traitement faite entre élèves et l'exclusion des enfants ayant un handicap intellectuel, à moins de fréquenter d'abord l'enseignement spécialisé. Rappelant que la Cour Constitutionnelle a donné raison aux arguments avancés, la commissaire signale que le décret reste toutefois en vigueur jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026, le temps nécessaire pour la FWB d'adapter le dispositif. Eu égard à cette adaptation, elle demande à M. Charlier d'exposer les propositions d'UNIA en la matière, notamment sur le plan de l'amélioration de la concertation avec les associations et les enseignants. Elle est d'avis que cette concertation sera d'autant plus efficace qu'un Conseil consultatif des personnes en situation de handicap a été instauré par décret en début d'année. Se tournant vers M. le ministre, elle souhaite sur ce point savoir si ce conseil a pu être constitué et se réunir, et, le cas échéant, elle souhaite être informée des thématiques qui figurent à son ordre jour.

Revenant sur la question du racisme, Mme Schepmans rappelle ensuite que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le 23 mars dernier un plan de lutte contre le racisme 2023-2026. Elle précise que ce plan est amené à s'inscrire dans le futur « plan national » et indique qu'il reprend toute une série de mesures transversales, telles l'évaluation de la législation anti-discrimination, mais aussi des actions plus spécifiques comme le renforcement de la politique de la diversité dans les différents secteurs de la FWB. La commissaire relève qu'UNIA a, dans un communiqué, souligné sa contribution indirecte à l'élaboration de ce plan via la Conférence interministérielle de lutte contre le racisme, mais que l'institution regrette de n'avoir pas pu rendre un avis formel au préalable. Eu égard à ce positionnement, elle aimerait que M. Charlier précise le ressenti d'UNIA quant au contenu de ce plan et qu'il en pointe les aspects qui mériteraient des améliorations.

La parlementaire aborde ensuite le sujet de l'EVRAS, rappelant les campagnes de désinformation, alimentées notamment par des discours de haine sur les réseaux sociaux, auxquelles l'EVRAS a donné lieu. Elle souhaite connaître la réaction d'UNIA au contexte polémique qui a entouré le vote du décret EVRAS. Elle demande aussi à M. Charlier si des signalements ont été reçus en lien avec ces matières.

Enfin, Mme Schepmans demande des précisions quant à l'évolution des plaintes relatives aux propos et actes de rejet sur base de l'orientation sexuelle en FWB. Elle note qu'UNIA a collaboré avec « l'Observatoire Bruxellois pour la

Prévention et la Sécurité » dans le cadre de la publication sur la violence envers les personnes LGBTI+ en Région de Bruxelles-Capitale et souligne que dans ses conclusions, l'Observatoire signale que si la violence à l'encontre des personnes LGBTI+ est largement répandue dans la région de Bruxelles-Capitale, elle demeure toutefois rarement signalée. La députée interroge dès lors quant à savoir si la situation propre à la Région de Bruxelles-Capitale est plus problématique qu'ailleurs. Elle pose la question des raisons qui expliqueraient un tel constat et demande également à M. Charlier de préciser quels sont les types de violence qui visent les personnes LGBTI+. Elle souhaite aussi qu'UNIA expose ses recommandations pour remédier à cette situation et sollicite, dans ce cadre, davantage de précisions quant au projet « Donne-Moi 1 Minute » destiné aux classes de secondaire pour sensibiliser à l'acceptation des orientations sexuelles et lutter contre le rejet.

M. Crucke remercie à son tour M. Charlier pour sa présentation et salue par la même occasion le travail réalisé par UNIA et ses équipes. En entame de son propos, il fait référence au contexte actuel sensible, à la fois sur le plan international, mais aussi sur le plan local, et déplore les opportunités qu'y voient certaines personnes pour véhiculer des propos ou mener des actes qui s'éloignent de tout effort de nuance. Au-delà des causes propres à la situation actuelle et des sentiments de proximité que les uns et les autres peuvent afficher par rapport au conflit entre Israël et le Hamas, l'important, pour le député, est de se concentrer sur les solutions d'avenir. Sur ce point, il souligne qu'UNIA dispose d'une expertise à faire valoir sur cette problématique et ses répercussions en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il souhaite donc que M. Charlier explicite le point de vue d'UNIA, de même que son approche en interne, par rapport au contexte actuel.

Le commissaire aborde ensuite le cas largement exposé dans les médias des propos racistes et sexistes tenus par le président du parti flamand Vooruit et ayant conduit le principal intéressé à démissionner de son mandat à la tête du parti. S'il importe de ne pas minimiser de tels propos, c'est avant tout, selon M. Crucke, parce qu'ils émanent d'un personnage politique de premier plan, dont les compétences sont par ailleurs reconnues. M. Crucke souhaite savoir comment UNIA se positionne face à de tels faits qui pourraient conduire certains à se croire autorisés à véhiculer des discours similaires.

Par ailleurs, M. Crucke souhaite obtenir davantage de précisions quant au volume actuel des ressources humaines d'UNIA, notamment en vue de savoir si le cadre actuel du personnel permet à l'institution d'assurer ses missions de manière adéquate. Suite au retrait flamand, il interroge aussi quant à savoir quelles sont les modalités actuelles de collaboration et de transfert d'information entre UNIA et son homologue flamand, notamment dans le cas des dossiers qu'UNIA a identifiés comme relevant de la compétence de l'Institut flamand.

Le député rebondit également sur la question des dossiers clôturés par UNIA pour cause d'éléments de preuve insuffisants. Il comprend tout à fait la démarche de l'institution de ne pas tirer de conclusions en l'absence d'éléments tangibles, mais souhaite toutefois savoir si un suivi, par exemple sous la forme d'un accompagnement psychologique, est prévu pour les requérants qui peuvent, même si leur dossier n'aboutit pas, se percevoir légitimement comme ayant subi une discrimination. Relativement à la question du régulateur national en matière d'intelligence artificielle, le commissaire souhaite obtenir des éclairages de M. Charlier sur le fonctionnement qui sera le sien, notamment au regard de la complexité institutionnelle belge. Enfin, concernant le plan national de lutte contre le racisme en cours de préparation, M. Crucke interroge quant aux recommandations qui ont été formulées par UNIA. Il demande de bien vouloir détailler le contenu de ces recommandations et de préciser si elles ont ou non été suivies.

En clôture de son intervention, le commissaire adresse différentes questions à M. le ministre. Il lui demande tout d'abord si la commission de l'enseignement obligatoire inclusif chargée de recevoir les plaintes relatives aux aménagements raisonnables est davantage saisie que par le passé. Deuxièmement, eu égard à la Conférence interministérielle sur les droits des personnes en situation de handicap, il désire savoir si celle-ci est aujourd'hui opérationnelle. Enfin, il souhaite que le ministre communique les chiffres actuels relatifs à l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La question qu'il pose sur ce point est de savoir si la FWB répond aux obligations en vigueur en matière d'embauche des personnes handicapées.

Mme Mengoni tient, tout d'abord, à remercier M. Charlier, en tant que représentant d'UNIA, pour l'élaboration du rapport d'activités et la présentation de celui-ci. Elle souligne que les discussions annuelles avec UNIA fournissent une précieuse contribution pour éclairer et enrichir la réflexion sur les politiques visant à promouvoir l'égalité des chances et à combattre toutes les formes de discrimination, rappelant qu'il s'agit là de domaines qui sont intégrés de manière transversale dans les compétences de la FWB. Elle rappelle également qu'il est fondamental d'entreprendre des actions ambitieuses pour combattre les discriminations, en accord avec les engagements définis dans la Déclaration de politique communautaire.

La députée revient ensuite sur le contexte actuel qu'elle qualifie d'agité. Elle fait remarquer qu'après des années sans précédent marquées par la pandémie du Covid, de nouvelles crises, économiques et environnementales, de même qu'une polarisation croissante des opinions, impactent le vivre-ensemble et renforcent le risque concret de voir s'accroître les inégalités et les discriminations entre les citoyens. Dans le même ordre d'idées, elle renvoie à l'actualité récente qui rappelle quotidiennement l'importance, selon elle, de redoubler de vigilance, notamment face

au retour inquiétant des idées fascistes et à la montée des discours de haine. Elle est d'avis qu'il est essentiel, dans un tel contexte d'incertitude, de procéder régulièrement à l'évaluation des résultats des politiques, en ce que les contributions apportées par ces évaluations aux débats parlementaires sont d'une importance cruciale pour en déduire des conclusions et envisager les solutions potentielles.

Mme Mengoni revient ensuite sur le constat de diminution du nombre de cas traités par UNIA. Même si cette baisse peut sembler positive, elle ne doit en aucun cas, selon elle, faire perdre de vue la menace qui pèse sur la cohésion sociale, ni minimiser la persistance des discriminations au quotidien. La commissaire affirme que de nombreux combats sont encore à mener, notamment la lutte contre les discriminations et la création d'une société visant à être aussi inclusive et égalitaire que possible. Elle souligne que ces enjeux représentent une priorité pour le groupe socialiste, ainsi que pour le Gouvernement, dont elle salue l'engagement en faveur de politiques ambitieuses et transversales se concrétisant au travers d'initiatives telles que la gratuité des repas dans les cantines scolaires.

La commissaire souhaiterait en outre formuler différentes questions ayant trait au travail mené par UNIA. Elle relève tout d'abord que le rapport remis ne fait pas état d'une croissance des signalements antisémites en 2022, bien qu'il soit noté que le conflit israélo-palestinien peut être le catalyseur d'une augmentation de ce type d'incidents. Elle souhaite donc savoir si UNIA craint une hausse des actes antisémites dans notre pays suite aux événements du 7 octobre dernier et la réaction de l'armée israélienne. Elle demande si UNIA dispose de chiffres à ce sujet et interroge également quant aux mesures qui peuvent être prises pour prévenir ces actes d'antisémitisme. Toujours en lien avec la reprise du conflit israélo-palestinien, ainsi qu'à la suite des récents attentats du 16 octobre à Bruxelles, Mme Mengoni pose aussi la question de savoir s'il ne faut pas redouter une stigmatisation similaire à celle observée après les précédents attentats envers la communauté musulmane ou les personnes originaires du Proche- et Moyen-Orient. Elle demande si UNIA a constaté une augmentation des signalements indicatifs d'une intensification de la polarisation des discours en lien avec les récents événements. Elle sollicite aussi davantage d'informations par rapport aux actions de prévention entreprises par UNIA afin de renforcer la cohésion sociale.

La députée rebondit ensuite sur le retrait flamand d'UNIA et la création qui a suivi de l'Institut flamand des droits humains. Elle souhaite que M. Charlier revienne sur le déroulement de cette transition et qu'il expose la dynamique de collaboration qui existe aujourd'hui entre les deux institutions.

Mme Mengoni s'appuie par ailleurs sur les éléments du rapport relatifs aux actions d'information et de sensibilisation entreprises par UNIA en direction de divers acteurs de l'éducation sur la question des aménagements raisonnables. Elle

rappelle que 200 enseignants ont été rencontrés à l'occasion de ces actions, lesquelles ont aussi pris la forme d'ateliers organisés avec l'administration générale de l'enseignement et ciblant les directions d'établissements. La commissaire désire savoir ce qui est ressorti de ces rencontres, notamment eu égard aux points d'attention à surveiller et aux aspects à approfondir.

Enfin, la parlementaire évoque le projet "Donne-moi 1 minute" lancé en 2021. Elle demande si ce projet a permis des améliorations et s'il est par ailleurs prévu de le renouveler chaque année. En outre, elle note que le rapport fait état des obstacles rencontrés par les enseignants pour aborder le sujet de l'orientation sexuelle en classe et pose la question des actions qui pourraient être envisagées pour favoriser des échanges ouverts et libres sur ce sujet.

M. Schonbrodt remercie UNIA et ses équipes pour le travail réalisé. Il souligne que ce travail est d'autant plus essentiel qu'il s'appuie sur des éléments tangibles et chiffrés qui sont d'une utilité capitale pour nourrir l'ambition de bâtir une société égalitaire. Le député met aussi l'accent sur la fiabilité des publications d'UNIA, insistant sur la nécessité de se baser sur des informations claires sur ce sujet des discriminations. Il rappelle aussi l'importance d'apporter le plus de visibilité possible aux activités d'UNIA, de manière à alimenter encore davantage les données et faits sur lesquels l'institution travaille. Concernant cet aspect de visibilité, le député est d'avis qu'un travail conséquent doit encore être fait, étant donné que toute une partie de la population ignore encore vers qui se tourner par rapport à ce sujet des discriminations. Il est important, d'après lui, de pouvoir orienter au mieux ces personnes lorsqu'elles s'estiment victimes d'actes de discrimination. En matière de sensibilisation sur ces matières, il estime que le rôle des écoles doit être renforcé. Sur ce point, il prend l'exemple du cas récent de jeunes ayant contacté la presse pour signaler un règlement d'ordre intérieur discriminant en vigueur dans leur école. Le député regrette que la jeunesse se tourne en priorité vers la presse, au lieu de solliciter UNIA, et il estime que cette situation est révélatrice de la nécessité de renforcer la visibilité de l'institution, de même que de sensibiliser davantage les jeunes sur les démarches à mener lorsqu'ils se considèrent discriminés. Le député souhaite à ce sujet connaître le point de vue d'UNIA sur cette problématique de la difficulté à toucher le public jeune.

Une des questions principales qui ressortent de l'analyse des chiffres produits par UNIA demeure, selon M. Schonbrodt, celle du décalage entre le nombre de faits de discrimination rapportés et l'ensemble des faits qui se produisent. Il rappelle que l'enjeu est ici de faciliter l'identification des situations de discrimination et souhaite sur ce point aborder la question du testing dont il est fait mention dans le rapport d'activités. Considérant que le testing permettrait à UNIA de pallier le manque d'éléments de preuve dans certains dossiers, le député souhaite savoir où en sont actuellement les démarches en la matière. Le député sollicite également davantage

de précisions sur la question du data matching abordée par M. Charlier dans sa présentation. Plus spécifiquement, il demande si UNIA dispose de suffisamment de moyens pour accroître son expertise dans ces domaines.

Relativement aux chiffres avancés en matière de discrimination à l'emploi, M. Schonbrodt aimerait que M. Charlier apporte davantage de granularité, en particulier sur les éventuelles différences entre les employeurs privés et le service public. De manière plus globale, il invite aussi UNIA à éclairer la commission sur les grandes tendances qui ressortent de son travail sur les discriminations au cours des 30 dernières années.

Le commissaire pointe aussi les éléments développés dans le rapport d'UNIA concernant le lien entre les discriminations et les périodes de crise, parmi lesquelles la pandémie de Covid ou encore la guerre en Ukraine et ses conséquences en matière énergétique. Relativement à cet impact des crises, il souhaite notamment savoir, étant donné que le rapport ne fait pas mention de cet aspect, si les inondations de juillet 2021 ont encore eu des répercussions en 2022 en matière de discriminations ciblant les victimes d'inondations dans leurs démarches auprès des assurances.

Sur le plan des discriminations en matière d'emploi ou de logement, le député fait observer qu'il est, de manière générale, question de rapports de force, entre employeurs et employés ou entre bailleurs et locataires, et il note que le rapport d'UNIA met en évidence la sous-exploitation, dans ces dossiers, des éléments de preuve par les juridictions. M. Schonbrodt interroge M. Charlier quant à savoir à quels éléments de preuve le rapport fait ici allusion. Il aimerait également connaître les recommandations d'UNIA face à cette problématique. Toujours sur le volet des recommandations, il demande des précisions sur ce qui est préconisé par UNIA en cas de rupture de contact avec un requérant. Le parlementaire se dit interpellé par ce type de situations qui concernent bien souvent des personnes fragilisées, et il considère qu'il est essentiel de les accompagner au mieux.

Mme Borsu remercie à son tour UNIA et ses équipes pour le travail réalisé. Elle salue l'agilité et la résilience d'UNIA face aux difficultés, dont le retrait récent de la Flandre, et met aussi en avant l'importance des collaborations nourries par UNIA avec différents partenaires, au niveau belge ou à l'échelle européenne.

Ensuite, la députée souhaite que M. Charlier apporte un éclairage sur le réseau d'ambassadeurs locaux d'UNIA, en particulier sur leur nombre et leur répartition géographique, de manière à pouvoir mieux comprendre leur rôle de relais. Elle aborde également la problématique des violences en ligne, rappelant que la liberté d'expression doit être garantie, mais s'assortir dans le même temps d'une sécurité d'expression. Sur ce volet, la commissaire invite UNIA à donner un aperçu de sa collaboration avec la police, et notamment avec la Cyber Crime Unit, dans les cas de violence en ligne. Elle a par ailleurs pris connaissance du souhait d'UNIA que soit

modifié l'article de la Constitution relatif au délit de presse, dont la version actuelle complique la poursuite en justice des auteurs de discours de haine, exception faite des discours de haine à caractère raciste ou xénophobe. Elle souhaite qu'UNIA détaille son point de vue, de même que ses recommandations afin d'évoluer vers une modification de l'article en question.

Mme Borsu évoque ensuite le sujet de l'enseignement, faisant référence aux chiffres d'UNIA qui montrent que ce secteur a enregistré une augmentation, par rapport à la moyenne des cinq dernières années, du nombre de signalements et de dossiers ouverts. Le chiffre de 275 signalements rapportés en 2022 est à accueillir, pour la parlementaire, à la fois comme une bonne nouvelle, traduisant une facilité accrue à faire remonter les discriminations, mais aussi comme un point de vigilance puisque cette hausse des signalements souligne aussi que le système scolaire n'est pas encore à la hauteur de l'ambition d'égalité qu'il affiche. Mme Borsu fait aussi remarquer que ce sujet des discriminations en milieu scolaire mérite d'autant plus d'attention qu'il concerne le secteur de la société où s'opère la construction des enfants. La parlementaire souhaite ensuite se concentrer sur les 130 dossiers relatifs au handicap dans l'enseignement, et elle relève que ces dossiers font souvent ressortir des manquements en termes de soutien pédagogique. Outre le cas déjà évoqué par M. Charlier du recours en annulation déposé par l'ASBL « Inclusion », elle demande si d'autres manquements législatifs nécessitent, pour UNIA, d'être relevés en la matière. Elle souhaite aussi connaître, sur le volet des aménagements raisonnables, la part des demandes qui concernent du soutien pédagogique et celle qui est propre aux demandes en matière d'accessibilité matérielle. Suite au travail réalisé par UNIA sur cette thématique des aménagements raisonnables, elle désire par ailleurs savoir si l'institution a d'autres recommandations à formuler quant au fonctionnement des Pôles territoriaux, rappelant que ceux-ci en sont à leur deuxième année d'implémentation. Si la question des signalements en lien avec ce volet du handicap touche principalement l'enseignement fondamental et secondaire, la députée relève toutefois que l'enseignement supérieur est aussi concerné par cette problématique, avec des situations de terrain qui peuvent être très variables d'un établissement à l'autre pour ce qui est de la qualité de l'accompagnement offert aux étudiants. Sur ce point, elle invite UNIA à rappeler les obligations qui sont d'application en la matière, de même qu'à faire un bilan des bonnes pratiques observées au sein des établissements.

Eu égard aux formations dispensées par UNIA, Mme Borsu demande de préciser quelle est la part de ces dispositifs qui cible directement la formation initiale des futurs enseignants. Au-delà des interventions directes d'UNIA, elle souhaite aussi savoir si l'institution contribue, au travers de collaborations, à l'élaboration de modules de formation à implémenter dans les cursus d'études des futurs enseignants.

Concernant les questions de harcèlement et de violence au sein des établissements d'enseignement supérieur, la commissaire aimerait qu'UNIA partage ses réflexions quant à la pertinence du cadre légal actuel, notamment concernant les règlements des études et des examens.

Sur la thématique des règlements d'ordre intérieur élaborés au sein des écoles secondaires, la députée interroge M. Charlier au sujet des balises qu'UNIA considère comme pertinentes pour aiguiller les établissements dans la rédaction de ces règlements et éviter de voir se reproduire des situations regrettables qui impliquent des règlements comportant des dispositions à caractère raciste ou sexiste. Si ces règlements doivent, de l'avis de la députée, être également le produit de dynamiques démocratiques au sein des écoles, elle invite toutefois UNIA à livrer son avis quant à la forme qui pourrait être donnée à un cadre minimal antidiscriminatoire commun à l'ensemble des règlements.

Mme Borsu revient également sur le sujet des actes et discours racistes ou antisémites et se joint, sur ce volet, aux questions posées par ses collègues députés. Enfin, en clôture de son propos, elle aborde la question des données nécessaires à UNIA pour accomplir son travail. Elle sollicite sur ce point davantage de précisions quant aux données ou croisements de données qui font actuellement défaut à UNIA pour assurer ses missions dans les meilleures conditions.

M. Vossaert entame son propos en saluant le rôle essentiel d'UNIA dans le reporting qu'il réalise en matière de lutte contre les discriminations. Il met aussi en avant le lien essentiel entre les constats établis par UNIA, les recommandations qui en découlent et les actions qui doivent ensuite être mises en place par le monde politique. Revenant ensuite sur le volet des discriminations dans l'enseignement, le député souhaiterait approfondir certains aspects plus spécifiques. Il interroge tout d'abord M. Charlier eu égard aux stratégies visant à mieux outiller les enseignants et directeurs d'école dans leur rôle de premier plan dans la lutte contre les discriminations à l'école. En outre, un autre phénomène préoccupant qu'il pointe au sein du monde scolaire concerne la radicalisation. Il aimerait donc aussi entendre le point de vue d'UNIA sur ce sujet, notamment de manière à faire émerger des recommandations permettant au personnel enseignant de combattre les faits de radicalisation rapportés dans les écoles. Par ailleurs, le commissaire sollicite des précisions quant aux actions qui pourraient être mises en place pour endiguer le phénomène de retard scolaire qui touche notamment une partie des élèves d'origine étrangère. Enfin, il aborde également le sujet du harcèlement scolaire, ciblant aussi bien le harcèlement envers les élèves que celui dont sont victimes les enseignants, et demande à M. Charlier de préciser les pistes préconisées par UNIA pour réduire au maximum l'ampleur de ces phénomènes de harcèlement. En clôture de son propos, M. Vossaert rappelle aussi l'importance d'œuvrer au renforcement de l'inclusion au sein des écoles, notamment en matière d'accessibilité.

M. Charlier remercie les commissaires pour les questions soulevées. Il met en évidence l'étendue des sujets couverts par les interventions des parlementaires et exprime à ce sujet une précaution quant aux réponses qu'il peut apporter. Il rappelle en effet qu'UNIA n'est pas actif, ou n'est plus actif, sur certaines des thématiques abordées et il s'excuse donc de ne pas pouvoir apporter davantage de précisions sur l'ensemble des problématiques développées par les députés.

En réponse aux questions posées à propos de l'actualité, et en particulier concernant la recrudescence des faits d'antisémitisme, il signale que les derniers chiffres à disposition d'UNIA ont été publiés récemment sur le site internet de l'institution. Il fait aussi mention de la réunion récente du mécanisme de veille en matière d'antisémitisme et rappelle que cet organe de veille qui relevait à l'origine exclusivement du niveau fédéral, rassemble désormais également les communautés et régions. L'idée est donc d'en faire un mécanisme interfédéral, ce qui constitue, d'après l'orateur, une avancée puisque cette évolution permettra notamment de couvrir la question des actions de prévention à mener au sein de l'enseignement. En outre, l'orateur indique qu'UNIA s'est, dès le 8 octobre, c'est-à-dire au lendemain de l'attaque perpétrée par le Hamas, mis en veille proactive, anticipant une recrudescence des signalements pour des propos ou actes antisémites, conformément aux résultats d'une étude de 2011 démontrant que les redémarrages du conflit israélo-palestinien s'accompagnent de façon inévitable d'une hausse des faits d'antisémitisme sur le sol belge. M. Charlier rapporte donc que durant le mois suivant les attaques du 7 octobre, 52 signalements ont été enregistrés, dont 43 présentant clairement un caractère antisémite, et un cas étant une discrimination à l'embauche visant une personne de confession musulmane. Pour répondre à une question spécifique, il mentionne par ailleurs qu'UNIA n'a pas pour le moment à sa disposition de chiffres précis relatifs à l'antisémitisme au sein des écoles et universités.

Parmi les faits d'antisémitisme rapportés, l'intervenant précise que deux d'entre eux concernaient des actes de violence qu'UNIA a signalés à la justice. Il ajoute que de nombreux signalements impliquaient des discours de haine en ligne et fait aussi observer que certains dossiers renvoyaient à des graffitis comportant un message antisémite. Face à cette recrudescence, M. Charlier indique que les associations juives avec lesquelles UNIA a l'habitude de travailler, parmi lesquelles antisemitisme.be et le CCEJB, ont été contactées de manière à mieux capter les différents dossiers et signalements. Il souligne aussi que la hausse enregistrée depuis début octobre est significative et rappelle que la moyenne annuelle de signalements pour antisémitisme enregistrés par UNIA se situe sur les dernières années autour de 4 à 5, soit dix fois moins que les signalements enregistrés cette année sur un seul mois. De manière à contrer ces phénomènes, M. Charlier relaie la recommandation d'UNIA, laquelle est d'œuvrer de sorte à ce que les sympathies et solidarités en

faveur des israéliens ou des palestiniens s'expriment dans le cadre démocratique belge, lequel reconnaît la liberté d'expression, de manifestation et de pétition, mais condamne les discours et actes de haine et les discriminations. A propos des discours de haine, l'orateur renvoie à une recherche faite par UNIA sur les discours gris, c'est-à-dire les messages à la frontière entre opinion et discours de haine, qui ne sont pas à proprement parler dans l'illégalité mais peuvent néanmoins, sans relever de l'incitation à la haine, stigmatiser des groupements ou personnes. Il soutient que des actions doivent aussi être entreprises dans le cadre de ces phénomènes. Concernant l'antisémitisme, il annonce enfin la publication en janvier prochain d'un rapport à l'occasion de la commémoration de la libération des camps de concentration. Ce rapport reprendra ainsi un bilan sur cinq années de dossiers relatifs aux faits d'antisémitisme signalés. Il ajoute que ce rapport contiendra une annexe consacrée à l'analyse des faits postérieurs aux attaques du 7 octobre. Parmi les éléments d'actualité, M. Charlier revient aussi sur les attentats qui ont touché Bruxelles le 16 octobre. Il informe les commissaires qu'UNIA n'a pas relevé d'augmentation des faits de stigmatisation des personnes arabo-musulmanes à la suite de ces événements, contrairement à ce qui avait pu être observé par le passé suite aux attentats de 2016.

Sur les chiffres des signalements, l'intervenant signale que ceux-ci ne sont que la pointe visible de l'iceberg. Il souligne aussi que des enquêtes européennes ont montré que la connaissance du cadre légal anti-discrimination reste faible dans la population. Ainsi, il rapporte que moins d'un belge sur quatre est sensibilisé aux interdictions qui valent en matière de discriminations et de discours de haine. Il ajoute qu'une proportion encore moindre est au fait de l'existence d'UNIA comme organe de promotion de l'égalité. Il indique, face à ce constat, que l'objectif d'UNIA est aussi d'élargir ses collaborations avec des institutions, organisations ou associations, afin de recenser une plus large portion de faits de discrimination.

A propos du retrait de la Flandre d'UNIA, M. Charlier rappelle que son institution n'était pas demandeuse de cette évolution. Puisque cette décision a été prise, il avise les commissaires qu'UNIA a d'emblée pris la décision de collaborer avec le nouvel Institut flamand pour les droits humains, avant tout pour garantir la même qualité de service à destination des citoyens. Concrètement, il précise qu'un renvoi de toute une série de dossiers relevant des compétences flamandes a ainsi été opéré le 15 mars dernier. Il indique qu'il s'agit d'une centaine de dossiers en cours dont le traitement a été poursuivi par l'Institut flamand. M. Charlier ajoute que les services de soutien individuel des deux institutions sont en contact et que des formations sur la thématique du traitement des signalements et dossiers a notamment été dispensée par UNIA au personnel de l'Institut flamand. L'orateur fait par ailleurs mention du fait que certains dossiers sont aussi, du fait de la complexité propre au paysage institutionnel belge, traités en commun. Il cite

l'exemple du dossier introduit par une personne résidant en région flamande et dont l'enfant, en situation de handicap, est scolarisé à Bruxelles dans l'enseignement francophone. Dans le cadre de ce dossier, UNIA et l'Institut flamand pour les droits humains sont ainsi amenés à collaborer pour garantir que cet enfant puisse bénéficier d'un transport scolaire depuis son domicile. Sur le plan de la collaboration naissante avec l'Institut flamand, l'orateur informe aussi les députés qu'une première rencontre a eu lieu en septembre, rassemblant les présidents des conseils d'administration et les directions des deux institutions. Ce premier échange était de nature essentiellement protocolaire mais M. Charlier met en avant la volonté d'UNIA de nourrir une collaboration dans la durée sur les sujets communs aux deux institutions. Il rappelle par la même occasion que le retrait flamand ne signifie pas qu'UNIA n'est plus compétent en Flandre pour les matières relevant de l'échelon fédéral. En d'autres mots, les matières régionales et communautaires flamandes, parmi lesquelles l'enseignement, les transports publics, la culture et le logement, ne sont certes plus couvertes par UNIA, mais les compétences fédérales restent du ressort d'UNIA pour l'ensemble de la Belgique, et l'intervenant prend l'exemple des propos tenus par Conner Rousseau. Compte tenu du caractère pénal de ce dossier, il indique qu'UNIA a d'ailleurs introduit une plainte auprès du parquet avec déclaration de personne lésée.

En lien avec la question du retrait de la Flandre, M. Charlier revient sur les répercussions de celui sur l'organisation interne d'UNIA. Il fait savoir que les missions d'UNIA n'ont pas été impactées par ces changements. L'option prise a été d'opérer une réorganisation des services, impliquant une diminution du nombre de services et la mise en place de synergies entre les services suivant une approche centrée autour des métiers. Les aspects relevant des dossiers et signalements, des avis et recommandations, ainsi que les activités de recherche, étaient associés auparavant à des départements différents, et la nouvelle approche « métier » cible désormais une approche transversale autour des grands axes d'activités d'UNIA. L'organisation actuelle d'UNIA comprend donc différentes structures transversales, parmi lesquelles une centrée sur le racisme ou encore une autre travaillant sur les sujets de handicap. L'intervenant résume l'évolution d'UNIA en précisant que celle-ci est le résultat d'une volonté de simplification et de rationalisation. Il donne aussi davantage de précisions concernant le personnel et le budget d'UNIA. Il fait savoir aux députés qu'une centaine de personnes travaille actuellement pour UNIA, tout en précisant qu'outre le retrait de la Flandre, le resserrement du cadre du personnel s'explique aussi par l'impact de l'indexation des salaires sur le budget de l'institution. Sur le plan du budget, il indique qu'UNIA bénéficie de moyens complémentaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région bruxelloise et du gouvernement fédéral. Il ajoute qu'UNIA est demandeur d'une révision de son accord de coopération après les élections, afin que ces moyens complémentaires

figurent dans son budget ordinaire, évitant ainsi de répéter les demandes de compléments pour répondre aux sollicitations.

Sur la question des plans « racisme », M. Charlier rappelle que l'objectif d'aboutir à un plan interfédéral est une recommandation d'UNIA qui date de 2001. L'orateur indique qu'un travail conséquent de concertation et consultation a été mené durant plusieurs mois. Il déplore que ce travail n'ait pas pu déboucher sur l'élaboration d'un tel plan. Suite à cet échec, différents plans ont été établis aux différents niveaux de pouvoir, dont un propre à la Fédération Wallonie-Bruxelles. La difficulté qu'épingle l'intervenant réside dans l'absence de concertation dans le travail d'élaboration de ces plans. Il attire ainsi l'attention sur le fait qu'UNIA est concerné par chacun de ces plans, se trouvant sollicité au sein de différents comités de suivi et comités d'évaluation, sans qu'il y ait toutefois de concertation entre ces organes rattachés à différentes entités. M. Charlier regrette que sur cette thématique du racisme, des mesures, parfois similaires, soient prises sans coordination, ce qui entrave, de son point de vue, le travail de l'ensemble des acteurs impliqués, dont UNIA. Quant au plan interfédéral, il affirme que celui-ci ne verra, selon lui, pas le jour d'ici la fin de la présente législature.

Concernant l'EVRAS, M. Charlier déclare qu'UNIA a publié sur son site une opinion commune, rédigée avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et le Délégué général aux droits de l'enfant, notamment en vue de déconstruire les fausses informations circulant autour de l'EVRAS et qui prenaient parfois, rappelle-t-il, la forme de discours de haine ciblant les personnes LGBTQI+. L'intervenant rebondit sur ce point pour mettre l'accent sur la nécessité de correctionnaliser l'article 150 de la Constitution, en particulier pour les délits de presse à caractère homophobe. Il convient, selon lui, de mettre fin à l'impunité en la matière et évoque sur ce point qu'une révision de la Constitution est actuellement discutée au Parlement fédéral. M. Charlier affirme aussi qu'UNIA perçoit l'EVRAS comme une opportunité de dialogue. L'opposition qui s'est manifestée relève ainsi, pour lui, d'une atteinte aux droits humains. Il souhaite aussi attirer l'attention des parlementaires sur le niveau accru de violence qui caractérise les signalements et dossiers en matière d'homophobie, en comparaison aux autres formes de discrimination relevées par UNIA. Cela justifie, selon lui, d'accorder une vigilance particulière à ces questions, et notamment au cas des jeunes LGBTQI+. Toujours sur cette thématique, l'orateur revient sur l'initiative « Donne-moi 1 minute » évoquée par plusieurs députés. Il rappelle qu'il s'agit d'un concours ciblant l'enseignement et qui récompense des clips faits par des élèves sur la question de la sensibilisation et de la tolérance à l'égard des personnes homosexuelles. Il ajoute que le projet mériterait d'être relancé, même si rien n'est prévu à ce sujet pour l'année 2024.

En réponse à la question de M. Crucke relative aux dossiers classés pour éléments insuffisants, M. Charlier signale que la question du suivi individuel est prise en compte au sein d'UNIA. Certains agents d'UNIA ont ainsi développé une expertise sur le sujet de l'impact psycho-social associé aux actes de discrimination. Ces agents ont suivi des formations en lien avec le suivi psycho-social des victimes et sont à même de faire preuve de la sensibilité requise par la situation des personnes rencontrées, même s'il n'est pas ici question, précise l'orateur, de soutien psychologique apporté dans la durée. Si UNIA dispose donc d'une branche spécialisée dans l'accueil psycho-social et des compétences pour aiguiller les personnes dans l'accompagnement dont elles peuvent avoir besoin sur le plus long terme, l'intervenant met en évidence qu'UNIA n'a pas sur ce plan vocation à se substituer aux services d'aide aux victimes qui existent, notamment au sein des maisons de justice.

A propos de la régulation à mettre en place dans le cadre du Digital Service Act, M. Charlier fait savoir que ce rôle pourrait revenir à l'Institut belge des services postaux et des télécommunications. Il précise que le futur régulateur national aura à travailler avec des instances communautaires. Cette collaboration devrait faire l'objet d'un accord encadrant la contribution d'autres instances, parmi lesquelles le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et UNIA. L'orateur expose ensuite que ce régulateur aura vocation à être un lieu de référence où seront signalées toutes les infractions à la directive européenne. Concernant la collaboration avec la police sur le volet des discours de haine, il indique qu'un travail existe depuis une quinzaine d'années. Il signale qu'UNIA a par ailleurs été reconnu comme partenaire de confiance par une série d'acteurs, dont plusieurs réseaux sociaux. Cela permet à UNIA de faire ce que M. Charlier appelle le « notice and take down », c'est-à-dire de relever et de faire retirer, sans besoin de motivation juridique, les contenus problématiques.

Sur la thématique du testing en matière de discrimination à l'emploi, l'intervenant fait remarquer que la législation s'est assouplie. Deux conditions cumulatives, à savoir une condition d'indice sérieux et une condition quantitative, étaient auparavant requises pour permettre à l'Inspection du travail de procéder à ce testing. Ces conditions ne sont désormais plus cumulatives, mais alternatives, ce qui signifie qu'une seule des deux conditions suffit pour permettre le recours au testing. Pour assurer des missions telles que le testing, M. Charlier insiste également sur la nécessité de doter l'Inspection du travail en moyens humains et en compétences.

Proposant un regard rétrospectif sur les 30 ans d'existence d'UNIA, M. Charlier fait tout d'abord part de sa satisfaction quant à l'évolution des perceptions en matière de racisme. Il soutient que le caractère prohibé du racisme n'est plus ignoré aujourd'hui. La population est ainsi au fait de l'interdiction des discriminations liées

à la race, même si le racisme, et c'est là pour l'orateur le revers de la médaille, prend aujourd'hui des formes moins explicites que par le passé, ce qui en complique parfois la détection. Pour le dire autrement, le racisme n'est plus assumé aujourd'hui comme il l'était par le passé, même si cela ne signifie pas, comme le rappelle l'intervenant, qu'il a disparu.

En réponse à la question de M. Schonbrodt sur les inondations, M. Charlier indique qu'UNIA a été peu saisi sur ce volet. Il déclare que c'est avant tout le Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui a pris la main et qu'UNIA n'est que très peu intervenu.

A propos des ambassadeurs locaux, l'orateur mentionne qu'UNIA dispose de relais à Liège, Namur, Mons et Charleroi, et que la décision a été prise dernièrement d'ouvrir un bureau à Eupen pour le traitement des dossiers germanophones. Il ajoute que les ambassadeurs locaux ont vocation à rayonner au sein des provinces et signale qu'un accord a été conclu avec la Région wallonne pour permettre aux relais d'UNIA d'organiser des permanences dans les Espaces Wallonie.

Concernant les aménagements raisonnables dans l'enseignement, M. Charlier indique ne pas disposer de chiffres sur les parts propres aux besoins pédagogiques et aux demandes d'ordre matériel. Il souhaite toutefois attirer l'attention sur la problématique de l'accessibilité, car pour lui, parler d'aménagements raisonnables est avant tout synonyme d'échec sur le plan de l'accessibilité. L'intervenant précise sur ce point qu'une collaboration est en place avec les services du ministre Daerden afin de veiller à l'intégration des critères d'accessibilité dans les appels d'offre pour la construction et l'aménagement des bâtiments scolaires.

Sur la question de la sensibilisation des enseignants aux questions de discrimination, l'intervenant fait part de son souhait de mettre en place des projets pilotes au sein des écoles autour du rôle des conseils de classe. Partant de la photographie des populations scolaires en termes d'origine, de statut socio-économique et de genre, il souhaite que des parallèles puissent être établis avec les décisions prises en conseil de classe. Cela pourrait alimenter, selon lui, une démarche de réflexion au sein des écoles quant aux biais, souvent inconscients, qui guident certaines décisions prises par les enseignants eu égard à l'orientation scolaire des élèves. Sur ce volet, l'orateur fait remarquer que le retard scolaire en fin de scolarité concerne la majorité des élèves afro-descendants. Cette situation est, selon lui, également le fait de biais qui peuvent s'exercer à leur égard tout au long de leur parcours à l'école.

A la question de M. Vossaert concernant la radicalisation, M. Charlier indique qu'UNIA n'est pas actif à proprement parler sur cette thématique. UNIA n'est donc pas le destinataire d'éventuels signalements en matière de radicalisation, sauf si les actes de radicalisation en question impliquent des discours de haine.

En complément aux réponses apportées par M. Charlier, **M. François**, collaborateur chez UNIA, désire revenir sur la question des actes de violence et de harcèlement discriminatoire au sein des établissements d'enseignement supérieur. Il avise sur ce point les députés de la présentation prochaine des résultats d'une étude menée par l'Université de Liège. Il précise aussi que sur ces questions, UNIA est demandeur d'une révision des dispositifs actuels. Pour UNIA, un renforcement du travail de sensibilisation et d'information doit être opéré, avec des personnes relais au sein des établissements, mais aussi des dispositifs extérieurs de soutien vers lesquels les établissements peuvent se tourner si nécessaire. Cela permettrait de pallier les déficiences du cadre actuel, les structures étant encore trop variables d'un établissement à l'autre.

M. le ministre prend ensuite la parole pour remercier MM. Charlier et François et répondre également aux questions qui lui sont adressées. Concernant la proportion de personnes en situation de handicap au sein de la fonction publique, il indique que celle-ci est de 1,66 % au sein du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de 1,11 % pour l'ONE. Il rappelle que l'objectif fixé est de 2,5 %. Ensuite, eu égard au plan interfédéral de lutte contre le racisme, il confirme, comme l'a précisé M. Charlier, que ce plan ne devrait pas aboutir avant la fin de la législature, tout en saluant la publication en 2022 du plan spécifique à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au sujet de la Commission « inclusivité enseignement », le ministre précise que les retours qu'il a pu en avoir sont positifs et que l'administration œuvre au mieux pour résoudre les sollicitations des parents. Par ailleurs, à propos de la Conférence interministérielle sur le handicap, il informe les députés que les priorités 2022-2024 ont été décidées et que celles-ci impliquent, pour la FWB, d'améliorer le recrutement de personnes handicapées dans la fonction publique. Il signale que la même Conférence interministérielle a adopté la stratégie interfédérale handicap 2021-2030 en lien avec la Convention de l'ONU pour les personnes handicapées. Enfin, il rapporte que le décret instituant le Conseil consultatif de la personne handicapée a été adopté et anticipe une installation dudit Conseil au premier trimestre de l'année 2024.

Mme Schepmans réitère ses remerciements aux orateurs pour la présentation, ainsi que pour les réponses fournies. Elle voit aussi dans les informations apportées par les intervenants la preuve qu'il est important de renforcer la concertation entre les différents niveaux de pouvoir.

M. Crucke remercie également les deux représentants d'UNIA. Il s'adresse ensuite au ministre, le remercie pour les chiffres fournis, mais soutient toutefois que des efforts sont encore à réaliser pour accroître le recrutement de personnes en situation de handicap dans la fonction publique.

Mme Mengoni se joint aux remerciements adressés. Elle ajoute qu'il serait opportun de relancer la campagne « Donne-moi 1 minute ! », tant cette initiative lui paraît importante.

M. Schonbrodt remercie MM. Charlier et François pour les réponses apportées. Il met en outre l'accent sur l'importance de mobiliser la jeunesse dans la lutte contre les discriminations, étant d'avis qu'un travail plus approfondi pourrait être accompli sur ce plan.

Mme Borsu adresse ses remerciements chaleureux pour les éléments d'information livrés et pour les pistes de réflexion soulevées.

M. Vossaert remercie les intervenants et revient sur l'importance de la lutte contre la radicalisation et les discours de haine que celle-ci contribue à propager.

Les rapporteurs,

M. Jean-Pierre Lepine

Mme Marie Borsu

Mme Anne Laffut

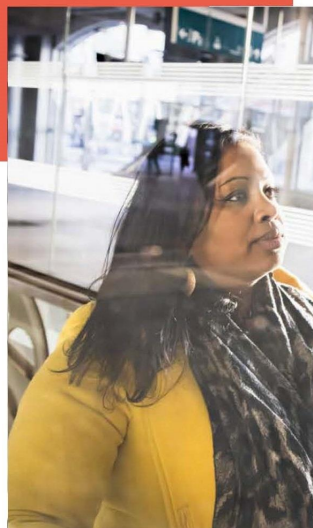
M. Jean-Luc Crucke

M. László Schonbrodt

Le président,

M. Mourad Sahli

3 Annexe n° 1



RAPPORT ANNUEL 2022

**335.261**visiteurs sur www.unia.bePlan stratégique**2023-2027****UNIA**
2022**7310**

signalements

1887

dossiers ouverts

**23**

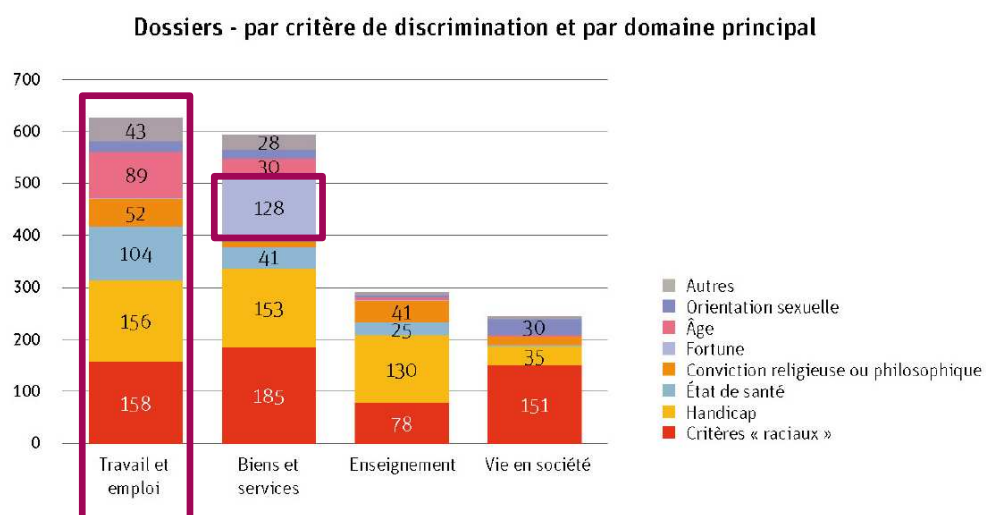
avis formulés

**1735**

heures de formation à

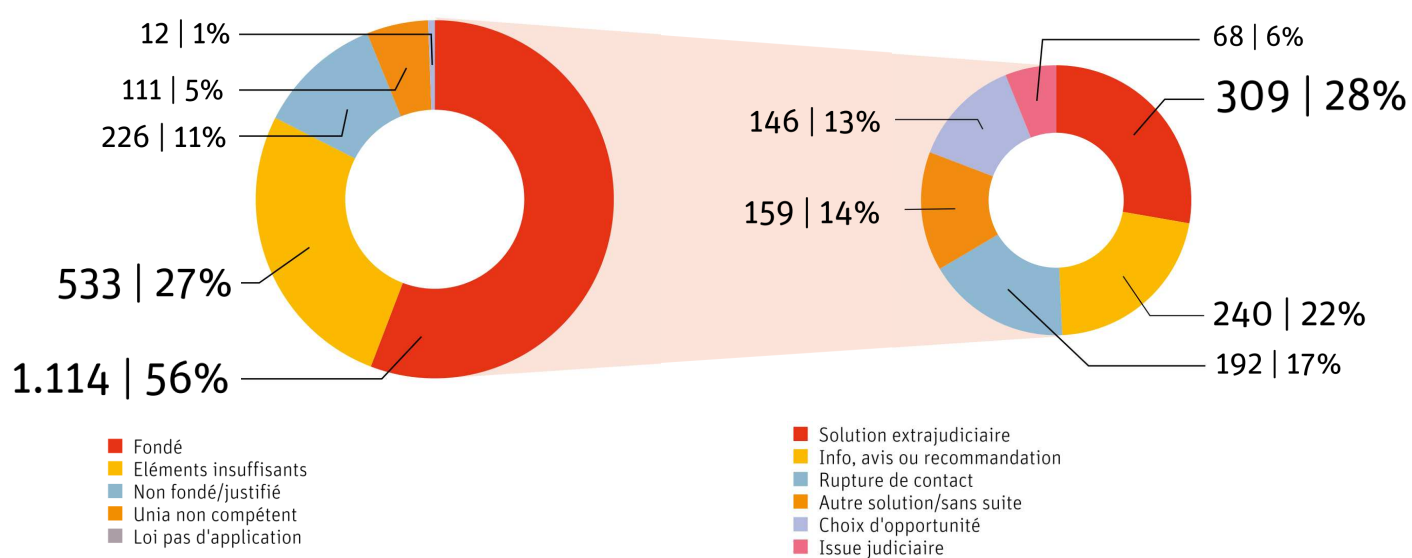
6395

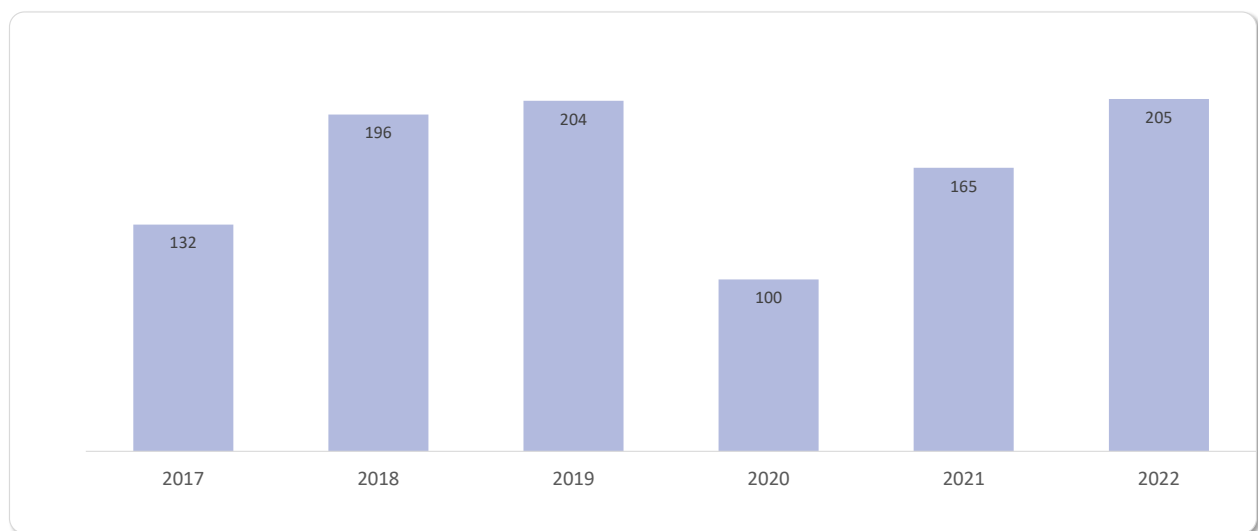
personnes

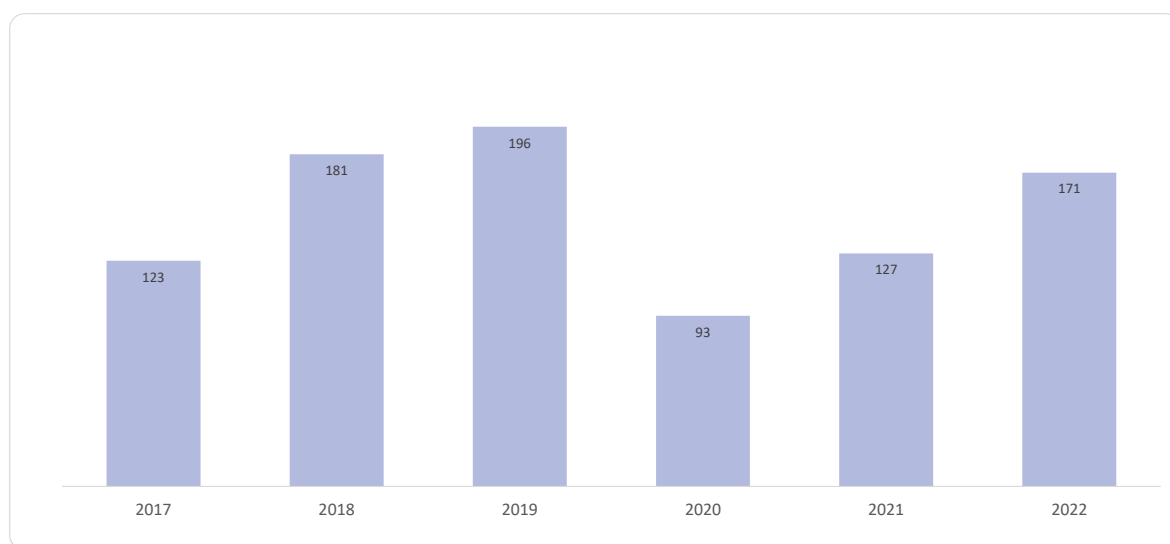


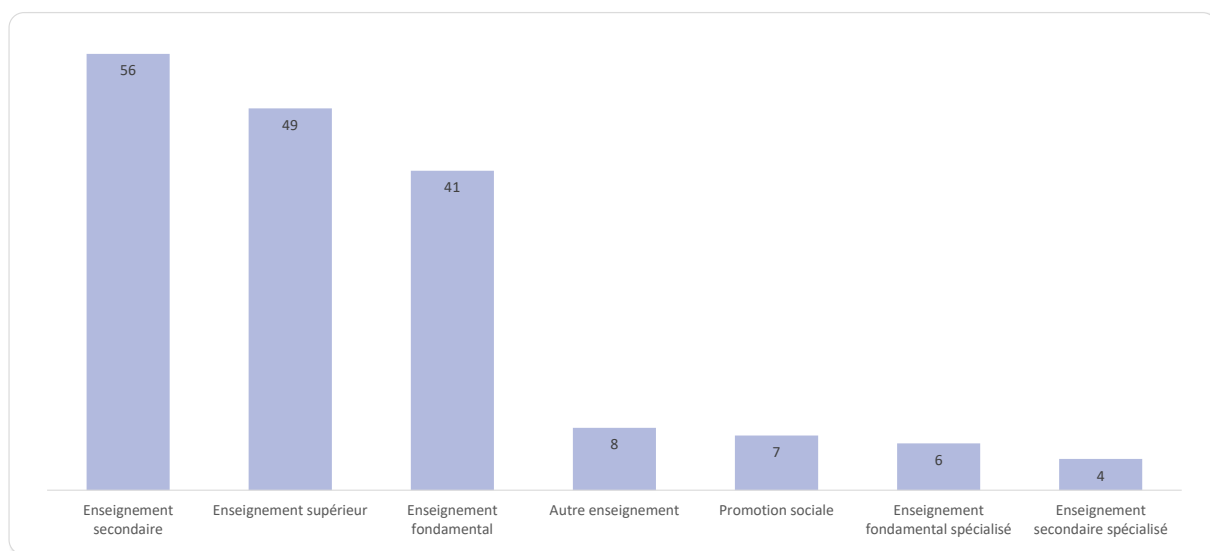
Dossiers clôturés - par raison

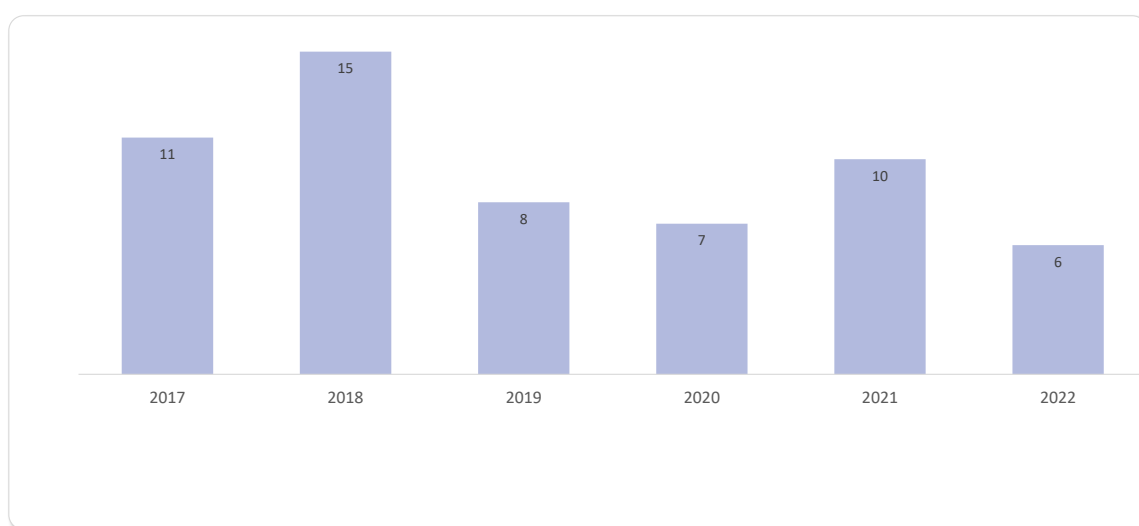
Dossiers clôturés fondés - par résolution



Fédération Wallonie-Bruxelles – Evolution des dossiers liés aux compétences de la FWB

Fédération Wallonie-Bruxelles – Evolution des dossiers dans le domaine de l’enseignement

Fédération Wallonie-Bruxelles – Dossiers par niveau d'enseignement (2022)

Fédération Wallonie-Bruxelles - Dossiers emploi administration publique (2022)

Fédération Wallonie-Bruxelles : Sensibilisations et formations 2022 – quelques exemples

- **Haute Ecole en Hainaut** - Sensibilisation des 3^{ème} année assistants sociaux sur la législation antidiscrimination (Mons – janvier 2022)
- **Université de Namur** – Formation sur la liberté d’expression et les lois antidiscrimination dans le cadre d’un cours de Droit, genre et société de la Faculté de droit (Namur – avril 2022)
- **HECH Verviers** - Information sur le cadre légal relatif aux discriminations et les aménagements raisonnables dans l'enseignement dans le cadre d’un cours sur la neutralité auprès d’étudiants de 3^{ème} bachelier instituteurs (Verviers - mai 2022)
- **HEC Liège** - Intervention dans le cadre d’un cours de gestion de la diversité sur les lois antidiscrimination, avec un focus sur l’emploi (Liège – septembre 2022)
- **Université de Liège** – Participation au séminaire UNIC - European University on Superdiversity and inclusion in Post-industrial cities - Séminaire sur l'inclusion, les inégalités de genre au travail, les biais au recrutement et les discriminations à l'embauche (Liège - novembre 2022)
- **UMons** – Sensibilisation d’étudiants en master en orthopédagogie clinique sur le thème des discriminations avec un focus sur le handicap et la notion d’inclusion (Mons - novembre 2022)
- **HELHA de Tournai** – Formation des 3^{ème} année bachelier en ressources humaines sur les discriminations dans le domaine de l’emploi (Tournai - novembre 2022)
- **Haute Ecole De Vinci** - Présentation du Baromètre enseignement dans le cadre d’un cours sur les inégalités scolaires et diversité socioculturelle – (Louvain-La-Neuve - novembre 2022)

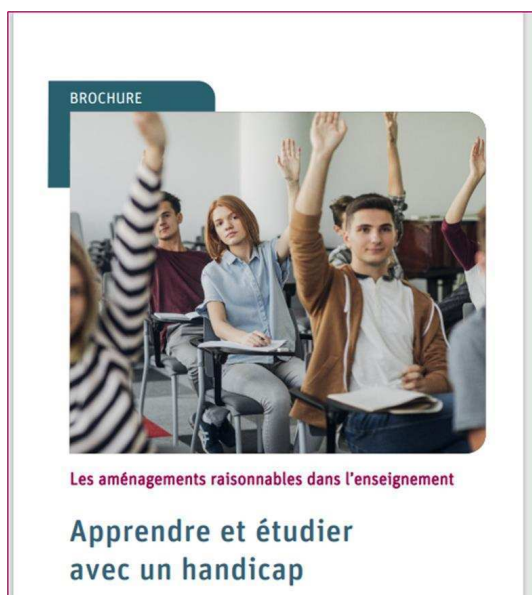
Fédération Wallonie-Bruxelles – Actions d’Unia en matière de handicap (2022)

- **Interventions d’Unia en matière d’enseignement inclusif et d’aménagements raisonnables :**

- Organisation avec l’administration de la FWB de 3 ateliers sur « aménagements raisonnables et Pôles territoriaux » dans le cadre des « Ateliers d’information administrative » organisés annuellement par la Direction Générale de l’Enseignement Obligatoire pour les directions d’établissement, les CPMS et les coordonnateurs de Pôles.
- Participation au colloque « Comment rendre l’école inclusive ? » organisé par la Ligue des droits de l’enfant.
- Intervention aux Midis de l’éthique de l’UCL « Université inclusive : quels aménagements raisonnables pour nos étudiant.e.s PEPS ».
- Participation à la Conférence ALTER 2022 organisée par l’Université Saint-Louis, dans le cadre de la session « Perspectives éducatives et (dé)institutionnalisation ».

- **Recours devant la Cour Constitutionnelle concernant certaines dispositions du décret Pôles territoriaux**
- **Participation à l’organisation de la deuxième table ronde sur le handicap intellectuel et l’inclusion**
- **Rapport CEDAW** (Convention sur l’élimination de toutes les formes de discriminations à l’égard des femmes)

Brochure aménagements raisonnables dans l'enseignement > mise à jour



- Enseignement:

- maternel
- primaire
- secondaire
- supérieur
- promotion sociale

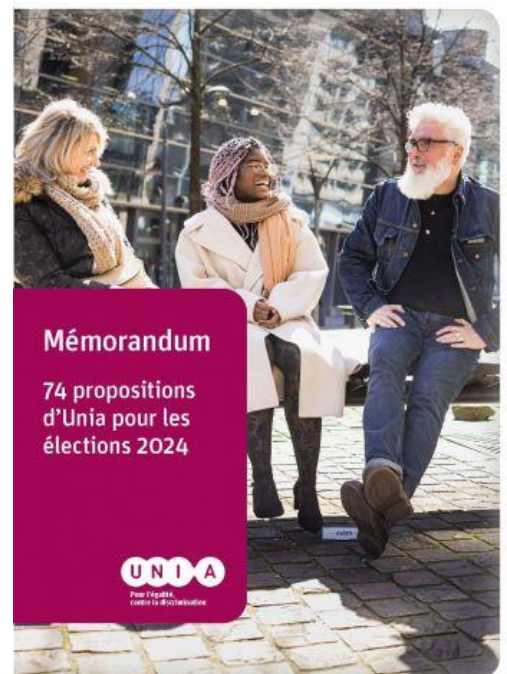
- Version digitale

- 2024: Version papier, FALC et LSFB
- lien: [Apprendre et étudier avec un handicap : brochure \(2023\) | Unia](#)

Elections 2024

>Consultez nos recommandations

- [La diversité au travail](#)
- [La police et la justice](#)
- [La santé et l'accès aux services sociaux](#)
- [L'enseignement](#)
- [Les biens et services](#)
- [Le logement](#)
- [Le cadre légal contre la discrimination](#)
- [L'égalité, la lutte contre les discriminations et les droits humains](#)



Fracture numérique

Les personnes à faibles revenus ou à faible niveau de qualification sont plus exposées au risque d'exclusion numérique. Le coût élevé des équipements et de l'accès à internet constitue un obstacle majeur.

La Libre BELGIQUE

Trop d'étudiants ne maîtrisent pas les compétences numériques de base lors de leur entrée dans le supérieur

LE SOIR

Près d'un Belge sur deux en situation de galère numérique: «Il y a urgence»

L'ECHO

Coupés du monde, par manque de moyens



UNIA



Intelligence artificielle

AI Act

Adoption d'un règlement européen

Organe de contrôle

Digital Service Act (adoption au niveau européen en 2022)

Utiliser l'IA et les algorithmes pour lutter contre les discours haineux en ligne

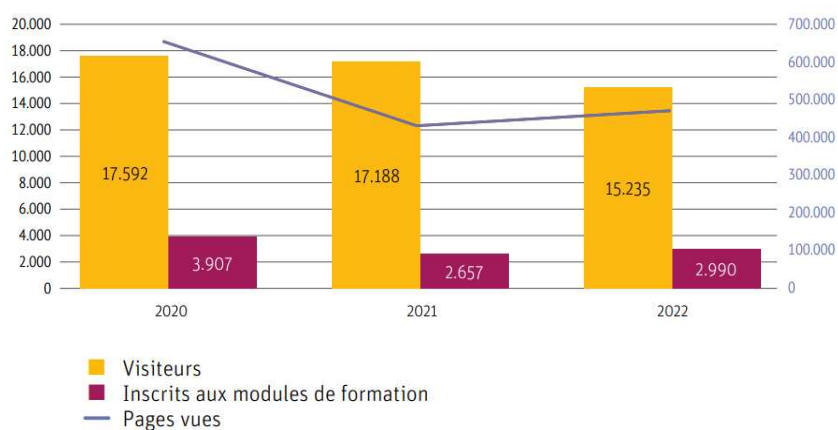
Nécessité d'un régulateur national

Quelques recommandations en matière d'enseignement

- Mieux soutenir et former les enseignants et acteurs éducatifs dans la gestion de la diversité
- Faciliter les signalements et y réagir rapidement et efficacement afin de faire cesser tous les comportements de discrimination, y compris les situations de harcèlement
- Produire plus de données, de meilleure qualité, pour analyser les évolutions des mécanismes de ségrégation, d'exclusion, de discrimination, et de reproduction des inégalités dans l'enseignement
- Évaluer le système de l'enseignement spécialisé
- Revoir le financement des Pôles territoriaux et de l'enseignement spécialisé afin que chaque élève, quel que soit son handicap, puisse obtenir du Pôle territorial compétent une aide adaptée à ses besoins sans devoir passer par l'enseignement spécialisé
- Mettre en place une formation continue à l'attention des éducateurs employés dans les services d'hébergement pour personnes handicapées sur la thématique des droits fondamentaux de ce public cible et sur les concepts d'autodétermination
- Poursuivre et intensifier les efforts visant à rendre accessibles les bâtiments scolaires aux personnes en situation de handicap

Prévention

Évolution des visites sur eDiv



La plateforme eDiv.be offre un guide complet pour développer une politique de diversité inclusive dont la prévention est un des six piliers. En 2022, plus de 15.000 visiteurs sont venus s'y informer et s'inspirer.

Merci pour votre attention !

Patrick CHARLIER

patrick.charlier@unia.be

Véronique GHESQUIERE

veronique.ghesquiere@unia.be

Sébastien FRANCOIS

sebastien.francois@unia.be

Unia - Place Horta, 40 - 1060 Bruxelles / unia.be





unia.be

